

france3-regions.francetvinfo.fr

Lubrizon : le feu est éteint, les écoles sont toujours fermées à Rouen et dans douze communes

Par Pierre-Marie Puaud

3-4 minutes

Le nouvelle est tombée dans la soirée : le feu est éteint. Près de 200 pompiers ont combattu ce sinistre "hors-norme" qui a détruit "environ 10% du site Lubrizon", indique Pierre-André Durand, le préfet de Normandie. Quelques fumées s'échappent encore. À 19h, le colonel des pompiers Jean-Yves Lagalle le soulignait : "il y a énormément de points chauds". Les soldats du feu vont devoir rester sur place : "Dans les jours à venir, il y aura un travail pas forcément d'extinction mais de surveillance" de cette usine où sont stockés de nombreux produits inflammables.

Les écoles encore fermées

Les personnes résidant près de l'usine ont été autorisées à regagner leur logement dans la soirée a ajouté le préfet lors du point de presse organisé jeudi soir. Par mesure de précaution, les écoles ne rouvriront que lundi. Ce vendredi, les établissements scolaires restent fermés à Rouen et dans une douzaine de communes :

Rouen

Bois-Guillaume

Mont-Saint-Aignan

Isneauville
Quincampoix
Canteleu
Bihorel
St-Georges-sur-Fontaine
St-André-sur-Cailly
La Rue-St-Pierre
St-Germain-sous-Cailly
Cailly
Bosc-Guerard-Saint-Adrien

En revanche, "en accord avec la préfecture", l'université de Rouen est de nouveau en mesure d'accueillir les étudiants.

Pas de toxicité, mais...

Un impressionnant panache de fumée, de 22 km de long et six de large, a survolé la région une bonne partie de la journée. Selon la préfecture, l'odeur de l'incendie a été ressentie jusqu'en Picardie. Selon les autorités, les premières analyses sont rassurantes.

La préfecture recommande toutefois de ne pas toucher les retombées de suie et de se laver les mains en cas de contact.

Le secteur agricole est également invité à prendre des précautions :

- élevage :

Il est important que les animaux ne consomment pas d'aliments souillés : il est donc nécessaire de faire pâturer des ruminants sur des pâtures saines, exemptes de dépôt de suie. A défaut, de

l'ensilage ou un foin ou tout autre aliment qui aura été protégé, sera fourni aux animaux. L'accès à l'abreuvement en extérieur est de même à éviter.

- cultures :

Il est demandé aux agriculteurs de ne pas récolter leurs productions en l'attente de précisions ultérieures.

Il est conseillé, tant que l'émission des fumées est en cours, de ne pas chercher à enlever les dépôts de suie et d'attendre les prochaines consignes préfectorales qui apporteront des recommandations pour les éliminer par une filière autorisée.

- jardins de particuliers

Il est conseillé aux particuliers de ne pas consommer de légumes et fruits du jardin qui ne pourraient être épluchés ou lavés de façon approfondie.

Enfin, un plan de surveillance renforcé sera mis en place – tant sur les denrées végétales que d'origine animale - pour garantir la parfaite salubrité des produits destinés à la consommation humaine.